

## POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL

### PREAMBULE

#### Un levier d'influence et de responsabilité

L'engagement actionnarial regroupe l'ensemble des moyens par lesquels les investisseurs peuvent influencer les pratiques des entreprises en capitalisant sur leur position d'actionnaire. Il constitue une composante essentielle du processus d'investissement, permettant d'interroger et d'accompagner les entreprises sur leur stratégie environnementale, sociale et sociétale (ESG), ainsi que sur leur gouvernance.

La politique d'engagement actionnarial définit la manière dont une société de gestion intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement.

Pour Financière Tiepolo, le dialogue avec les entreprises en portefeuille s'inscrit comme composante de sa responsabilité fiduciaire, propre à un gérant actif.

### CADRE REGLEMENTAIRE

Le présent document synthétise la politique d'engagement actionnarial de Financière Tiepolo. Il a été élaboré en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment :

- la directive européenne SRD II (Shareholder Rights Directive II)
- les articles L. 533-16 et L. 533-22 du Code Monétaire et Financier, ainsi que les exigences liées à la stratégie d'engagement définies par le décret n°2021-663 du 27 mai 2021, pris en application de l'article L. 533-22-1 du même code.
- le décret n°2019-1235 du 27 novembre 2019, transposant la directive européenne (UE) 2017/828, visant à promouvoir l'engagement à long terme des actionnaires.
- l'article 4 du règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), relatif à la transparence des incidences négatives en matière de durabilité au niveau des entités
- l'article R.533-16 du code monétaire et financier relatif au contenu de l' politique d'engagement actionnarial de la société de gestion

## PERIMETRE DE LA POLITIQUE

Financière Tiepolo applique cette politique d'engagement à l'ensemble de son univers d'investissement, qui comprend les entreprises cotées sur des marchés réglementés ou des marchés organisés en fonctionnement régulier.

Tous les actifs sous gestion sont concernés par cette politique, à l'exception cependant des titres détenus dans les fonds de fonds de notre offre de gestion et des titres investis dans l'activité de gestion sous mandat. En effet, dans le cadre de la gestion sous mandat, les droits extra-financiers, notamment ceux liés à l'engagement actionnarial et à l'exercice des droits de vote en assemblée générale, demeurent au sein du mandant ; la société de gestion agit exclusivement dans le cadre défini par le mandat qui lui est confié, lequel se concentre sur la gestion financière des actifs, toute prise de position en matière de vote, d'engagement actionnarial ou d'initiatives ESG reste à l'initiative du mandant.

Un point pertinent concernant les limites du dialogue actionnarial lors des assemblées générales (AG) mérite d'être porté à la connaissance des investisseurs. En effet, l'ordre du jour est principalement déterminé par le conseil d'administration, et les actionnaires disposent généralement de trois options de vote : pour, contre ou abstention. Cette structure restreint juridiquement la capacité des actionnaires à engager un dialogue approfondi ou à influencer directement certaines décisions.

## SUIVI DE LA STRATEGIE, DES PERFORMANCES FINANCIERES ET NON FINANCIERES, DES RISQUES, DE LA STRUCTURE DU CAPITAL, DE L'IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL ET DU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

### Un engagement actif mais non activiste

Sans être activiste, Financière Tiepolo adopte en l'espèce une approche raisonnée, engagée mais surtout, pragmatique. Sans perdre de vue son devoir fiduciaire et pour autant que cela ne contrevient pas à la création de valeur, Financière Tiepolo n'hésite pas à encourager les entreprises à se fixer des

objectifs extra-financiers crédibles, notamment pour les protéger contre d'éventuels impacts négatifs sur leur valorisation financière.

### **Un dialogue constructif et de long terme**

L'objectif de notre politique d'engagement actionnarial est de créer un lien plus étroit avec les entreprises en identifiant et formulant des axes d'amélioration de la performance financière et extra-financière au sein d'un dialogue structuré et constructif, qu'il soit individuel ou collaboratif.

In fine, l'engagement actionnarial vise à :

- prendre position sur des enjeux financiers et ESG cruciaux ;
- assurer un suivi rigoureux et de long terme des engagements financiers et extra-financiers pris par les émetteurs.

À travers cette démarche, Financière Tiepolo s'attache à jouer un rôle actif et responsable dans la gouvernance des entreprises, en mettant à profit son expertise pour favoriser des pratiques durables et génératrices de création de valeur sur le long terme.

### **Périmètre d'exercice des droits de vote**

En tant qu'investisseur actif et signataire des Principes des Nations Unies pour l'investissement responsable, Financière Tiepolo a pour objectif de voter systématiquement à toutes les assemblées générales des sociétés françaises dès lors que cela est techniquement possible et jugé conforme aux intérêts des actionnaires de ses fonds.

Financière Tiepolo ne délègue et n'externalise pas les votes, ce qui signifie que toutes ses décisions de vote sont prises par ses gérants/analystes. Chaque gérant/analyste financier doit voter aux assemblées générales (ordinaires ou extraordinaires) des sociétés qu'il suit. Pour les sociétés européennes ou extra-européennes la participation effective aux assemblées générales dépendra des contraintes matérielles telles que la complexité de la procédure d'immobilisation des titres, l'accessibilité des documents nécessaires au vote, les contraintes liées à la traduction desdits documents pour chaque pays concerné, la possibilité d'être présent aux assemblées et, enfin, le coût effectif du vote.

En tout état de cause Financière Tiepolo s'engage à voter systématiquement aux assemblées générales des sociétés européennes ou extra-européennes dont elle détient plus de 5% du capital.

Complexité et lourdeur des formalités de vote : le vote en assemblée générale peut être compliqué par des formalités administratives excessives, notamment

pour les actionnaires étrangers. Le vote par procuration (*proxy voting*) implique des délais, des contraintes de traduction et des procédures qui du fait de leur complexité et leur coût sont généralement dissuasives. L'usage du "record date" (date d'enregistrement pour l'exercice des droits de vote) peut créer une incertitude sur l'éligibilité des actionnaires au vote en assemblée générale. Dans les sociétés cotées, les actions sont souvent détenues via des intermédiaires financiers (banques, courtiers, dépositaires centraux) qui peuvent compliquer la transmission des instructions de vote et engendrer erreurs ou des délais dans la communication des votes peuvent empêcher certains actionnaires d'exercer leurs droits.

### Politique d'exercice des droits de vote

- *Modifications statutaires* : Financière Tiepolo s'oppose par principe à toute résolution qui porterait atteinte aux droits patrimoniaux des actionnaires minoritaires.
- *Approbaton des comptes et affectation du résultat* : le principe proposé pour l'approbaton des comptes sociaux est celui de l'intégrité des comptes. Aussi, dès lors que les comptes annuels sont certifiés, Financière Tiepolo s'engage à approuver lesdits comptes. Les propositions de distribution seront analysées au cas par cas avec un vote favorable sur la possibilité de paiement du dividende en actions.
- *Election des mandataires sociaux*
- *Approbaton des conventions réglementées* : les conventions doivent être toutes signées dans l'intérêt de tous les actionnaires, ce qui implique qu'elles doivent être clairement détaillées et stratégiquement justifiées et que leurs conditions soient équitables au regard des intérêts de tous les actionnaires. Elles feront l'objet d'une analyse au cas par cas par les gérants.
- *Opérations en capital, opérations stratégiques et gestion des fonds propres* :
  - augmentations de capital : le respect du droit préférentiel de souscription des actionnaires est fondamental lors des demandes d'autorisation globale d'augmentation de capital. L'émission d'actions de préférence sera examinée au cas par cas, même si un avis défavorable semble devoir se dégager a priori en raison des conséquences potentiellement néfastes au regard du respect de l'égalité entre les actionnaires.
  - rachat d'actions : les autorisations de rachats d'actions par les sociétés sont acceptées à l'exception de celles autorisées en période d'offre publique.
  - opérations stratégiques : chaque opération en capital proposée aux actionnaires (apport, fusion, émission réservée) doit être stratégiquement justifiée, financièrement équilibrée et sera étudiée au cas par cas.
  - l'association des dirigeants et salariés au capital : l'actionariat des salariés est souhaitable mais la souscription des actions devra être réalisée à un niveau de prix fiscalement

neutre pour la société. Eu égard au potentiel dilutif, les autorisations d'actions gratuites seront examinées au cas par cas.

- Propositions externes : elles feront l'objet d'une étude au cas par cas par les gérants de Financière Tiepolo.

### Mode d'exercice des droits de vote

Financière Tiepolo exerce ses droits de vote par correspondance, par pouvoir au président ou par sa présence aux assemblées générales.

Financière Tiepolo reçoit et étudie les recommandations sur le gouvernement d'entreprise définies par l'AFG (Association Française de la Gestion).

## LE DIALOGUE AVEC LES SOCIÉTÉS DETENUES

Pour Financière Tiepolo, le dialogue avec les entreprises et les émetteurs, qu'ils soient déjà en portefeuille ou potentiels, est une pierre angulaire de notre approche. Nous estimons que la qualité d'actionnaire ne doit pas être le seul critère justifiant un échange avec les émetteurs ; ainsi, nous accordons une importance particulière aux interactions avec les émetteurs actuels et également futurs susceptibles d'intégrer notre portefeuille.

Le dialogue avec les entreprises constitue un levier essentiel pour disposer d'une analyse fine et granulaire des émetteurs, à savoir de leur business model, de leurs forces et de leurs difficultés qui participent à compléter de manière plus fine et précise plus détaillées les informations disponibles dans les rapports publics ou les présentations aux investisseurs.

Ces interactions permettent de mieux évaluer la stratégie de l'entreprise, sa capacité d'adaptation face aux évolutions du marché et aux défis sectoriels, ainsi que d'identifier les leviers de croissance et les zones de vulnérabilité. Le dialogue donne également l'opportunité d'aborder des aspects parfois moins visibles dans les analyses classiques, tels que la résilience du modèle économique, la gestion des risques ESG, la qualité du capital humain ou encore les choix en matière d'innovation. Cette approche mise en œuvre au sein de Financière Tiepolo a pour objectif de permettre aux gérants de s'assurer une compréhension plus granulaire et nuancée des dynamiques internes des entreprises et renforce notre capacité à prendre ainsi des décisions d'investissement éclairées et alignées avec les intérêts de nos clients.

Le dialogue avec les émetteurs permet de renforcer la gouvernance, et

notamment de ne pas délaissier les droits des minoritaires, d'encourager des pratiques durables et d'accompagner les entreprises vers une création de valeur pérenne. Ainsi lorsque cela est possible et pertinent, Financière Tiepolo privilégie en tant que de besoins une approche constructive et proactive avec les émetteurs, fondée sur des échanges réguliers et transparents avec les entreprises en portefeuille.

Ce dialogue peut prendre plusieurs formes :

#### **Rencontres régulières avec le management et les conseils d'administration.**

Financière Tiepolo favorise des discussions directes avec les équipes dirigeantes et les membres du conseil d'administration des entreprises dans lesquelles nos OPCVM sont investis. Ces rencontres permettent aux équipes de gestion :

- d'évaluer la stratégie et la performance financière et extra-financière (ESG) de l'entreprise.
- d'exprimer nos attentes auprès du senior management en matière de gouvernance, de transparence et de gestion des risques.
- de discuter des décisions stratégiques pouvant impacter la valorisation et la pérennité de l'entreprise (acquisitions, restructurations, innovations).
  
- de vérifier l'alignement des intérêts entre les actionnaires, les dirigeants et les autres parties prenantes.

Les échanges avec les instances dirigeantes nous permettent de formuler des recommandations dans un cadre professionnel, constructif et courtois.

Ces réunions peuvent avoir lieu dans le cadre de réunions dédiées aux investisseurs institutionnels. Les assemblées générales ne sont ni le lieu ni le format adapté selon nous à un dialogue.

#### **Participation aux roadshows et réunions investisseurs pour mieux comprendre la stratégie et les engagements des entreprises**

Les gérants de Financière Tiepolo participent activement aux événements organisés par les entreprises pour les investisseurs :

- roadshows (présentations aux investisseurs) pour mieux appréhender les résultats financiers, la stratégie de croissance et les perspectives à long terme.
- conférences , qui permettent d'échanger avec les dirigeants et d'analyser les tendances du marché.

- réunions ESG, de plus en plus organisées par les entreprises pour détailler leurs engagements en matière de développement durable et leur gestion des risques environnementaux et sociaux.

Ces interactions permettent aux équipes de gestion de Financière Tiepolo d'affiner ses analyses, d'identifier les opportunités et les risques, et de renforcer notre engagement auprès des entreprises en portefeuille.

### Un engagement structuré et évolutif

Financière Tiepolo considère que le dialogue actionnarial est un processus dynamique et évolutif. En fonction des réponses et de la réactivité des entreprises, Financière Tiepolo adapte son approche et, si nécessaire, nous intensifions nos actions en mobilisant d'autres leviers (votes en AG, escalade du dialogue).

## L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE ET AUTRES DROITS ATTACHÉS AUX ACTIONS

En tant qu'investisseur responsable, Financière Tiepolo considère l'exercice des droits de vote et des autres droits attachés aux actions comme un levier essentiel de valider pour contester les grandes décisions stratégiques, encadrer la gouvernance de l'émetteur, et défendre le droit des actionnaires et notamment des minoritaires.

Financière Tiepolo utilise ces droits pour influencer positivement la gouvernance des entreprises en portefeuille et promouvoir des pratiques alignées avec les intérêts de nos clients et les principes d'investissement durable.

Notre politique de vote repose sur une analyse approfondie des résolutions soumises en assemblée générale, couvrant des aspects clés tels que la nomination des administrateurs, la structure de gouvernance, la rémunération des dirigeants, la gestion des risques et les stratégies environnementales et sociales.

Nos décisions de vote sont guidées par un cadre de référence strict, basé sur les meilleures pratiques en matière de gouvernance et de responsabilité d'entreprise.

En complément du droit de vote, Financière Tiepolo se réserve la possibilité

d'utiliser en complément d'autres droits actionnaires, tels que le droit d'interpellation des dirigeants, la soumission de propositions de résolutions ou encore la participation à des consultations publiques sur la gouvernance des sociétés.

La cession de titres peut être envisagée comme mesure d'engagement actionnarial sous forme de désengagement actionnarial.

## COOPERATION AVEC LES AUTRES ACTIONNAIRES

Les rencontres avec d'autres investisseurs dans le cadre de réunions organisées par les brokers ou les émetteurs constituent une opportunité importante, essentielle et structurante pour échanger des analyses, investisseurs et actionnaires partager des préoccupations communes et le cas échéant coordonner les actions d'engagement auprès des entreprises.

Ces réunions permettent à Financière Tiepolo ainsi qu'aux investisseurs institutionnels plus généralement d'identifier des enjeux stratégiques communs, notamment en matière de gouvernance, de performance financière et de critères ESG.

En partageant leurs points de vue et leurs expériences, les gérants de Financière Tiepolo peuvent affiner leurs stratégies et renforcer leur influence collective sur les entreprises en portefeuille.

Cette coopération favorise également la mise en place d'initiatives conjointes, telles que la co-signature de lettres d'engagement, le dépôt de résolutions lors des assemblées générales ou la participation à des actions collectives auprès des conseils d'administration. En agissant de manière concertée, les investisseurs augmentent leur pouvoir de négociation face aux entreprises et encouragent une prise en compte plus rapide et plus efficace des bonnes pratiques en matière de gouvernance et de responsabilité sociétale.

## COMMUNICATION AVEC LES PARTIES PRENANTES PERTINENTES

Dans le cadre de notre engagement actionnarial, Financière Tiepolo attache une importance particulière à la communication avec l'ensemble des parties prenantes afin de garantir une transparence accrue et une prise en compte équilibrée des intérêts de chacun. Cette communication vise à renforcer la confiance des investisseurs, à promouvoir les bonnes pratiques de gouvernance et à favoriser une amélioration continue des entreprises en portefeuille.



Financière Tiepolo interagit régulièrement avec les actionnaires, les émetteurs, les investisseurs afin de partager sa vision et d'aligner ses actions avec les meilleures pratiques du marché.

#### Transparence et reporting

Financière Tiepolo publie également des rapports périodiques détaillant ses votes en assemblée générale, ses actions d'engagement et les résultats obtenus, afin d'assurer un suivi clair et mesurable de notre influence en tant qu'investisseur responsable. Le rapport sur la politique de vote et d'engagement est publié et disponible sur le site internet de la société.

Cette approche permet à Financière Tiepolo d'agir de manière cohérente et efficace, en veillant à ce que son engagement actionnarial s'inscrive dans une dynamique de dialogue constructif et d'impact à long terme.

## PREVENTION ET GESTION DES CONFLITS D'INTERETS EVENTUELS

Financière Tiepolo a mis en place des procédures strictes pour prévenir et gérer tout conflit d'intérêts dans l'exercice de notre engagement actionnarial.

- une politique de gestion des conflits d'intérêts
- une cartographe des conflits d'intérêts
- une politique de vote guide les décisions d'investissement et de vote.
- Une documentation des votes et engagements

**Fréquence de mise à jour de la politique d'engagement : annuelle**